

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA CERTIFICATION DE BILLETS DE BANQUE

La Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG), ci-après la Banque Centrale, a été créée le 1^{er} mars 1960 avec comme principales missions, assurer la stabilité des prix et promouvoir un système financier viable pour une croissance durable en République de Guinée. Elle a un Capital de GNF 3.157 milliards 727 Millions 934 Mille 507 et est régie par la loi L/2017/017/AN du 8 juin 2017, abrogeant la loi L/2016/064/AN du 9 novembre 2016 et modifiant la loi L/2014/016/AN du 02 juillet 2014, portant statut de la Banque Centrale de la République de Guinée.

L'émission de la monnaie (billets de banque, monnaies métalliques...) est l'une des principales missions de la Banque Centrale.

1. Contexte et justification

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa mission, la Banque Centrale a lancé le 8 juin 2022 un appel d'offres pour la réimpression à l'identique de 200 millions de billets de banque avec changement de signatures et de millésime. Elle souhaiterait s'assurer du respect strict des spécifications techniques minimales du papier fiduciaire et d'impression exigées dans le cahier des charges qu'elle a élaboré à cet effet.

Le recrutement d'un Laboratoire pour la certification des billets imprimés est rendu nécessaire par le souci de renforcer la sécurité, la solidité et la résistance des billets mis en circulation par la Banque Centrale.

2. Objectifs de la mission

La mission assignée au consultant par les présents Termes De Référence (TDR) a pour objectif :

- de Procéder à la vérification de la conformité des papiers et autres éléments utilisés dans la réimpression des billets aux spécifications techniques définies dans le cahier des charges ;
- d'Informers la Banque Centrale du résultat de l'analyse et de la qualité/défauts des billets ;
- de Procéder à la certification de ces billets lorsque ceux-ci sont conformes aux exigences du cahier des charges

3. Résultats attendus de la mission

Le Consultant retenu devra être en mesure d'informer la Banque Centrale sur :

- la conformité ou non du papier fiduciaire aux spécifications techniques fournies par la BCRG ;

- la conformité ou non aux spécifications techniques d'impression fournies par la BCRG et ;
- la conformité ou non du vernissage post-impression aux exigences d'épaisseur indiquée dans la spécification technique.
- de toute autres anomalies ou non-conformité résultant des travaux d'impression des billets.

Le consultant devra également être en mesure de conseiller la Banque Centrale sur tout fait ayant un lien avec les travaux d'impression susceptible d'améliorer la qualité des travaux.

L'analyse de la conformité des spécifications techniques minimales du papier fiduciaire et d'impression concerne les dénominations ci-dessous :

- GNF 500
- GNF 1 000
- GNF 2 000
- GNF 10 000

4. Profil du consultant

Le consultant doit être un laboratoire certifié ISO 17 025 ou ISO 9001 et possédant une expérience d'au moins cinq (05) ans dans le domaine de la certification des billets de banque et trois références de banques centrales différentes pour lesquelles il a certifié les billets sur les cinq dernières années.

5. Approche méthodologique

Le consultant devra procéder comme suit :

- un rapport circonstancié à la Banque Centrale à chaque étape de la production du billet afin de l'informer d'éventuelle non-conformité aux spécifications techniques du papier ou d'impression ;
- un rapport final d'analyse et de certification de la conformité aux spécifications techniques du papier et d'impression des billets sera également adressé à la Banque Centrale à la fin des travaux.

Ce rapport devra mettre en évidence :

- les points de conformité aux spécifications techniques du papier fiduciaire et d'impression ;
- les points de non-conformité aux spécifications techniques du papier fiduciaire et d'impression ;
- le laboratoire émettra un avis sur la gravité des points de non-conformité aux spécifications techniques du papier fiduciaire et d'impression. Il fera si possible une évaluation d'éventuel préjudice subi par la Banque Centrale du fait du non-respect de certaines spécifications techniques.

6. Calendrier des travaux, production et validation du rapport

Chaque Soumissionnaire devra fournir un chronogramme précis avec une description détaillée des étapes de l'analyse et de certification de la conformité des billets aux spécifications techniques du papier fiduciaire et d'impression.

7. Prix et modalités de paiement

7.1. Le prix proposé par le soumissionnaire est ferme et non révisable.

7.2. Le consultant retenu sera payé à la réception par la Banque Centrale du rapport final d'analyse et de certification de la conformité des billets aux spécifications techniques du papier fiduciaire et d'impression. Il peut, à sa demande, obtenir une avance de démarrage de 10%.

8. Présentation, réception et ouverture des propositions

8.1. Les propositions doivent être rédigées en langue française en quatre (4) exemplaires, dont un (1) original et trois (3) copies. La Proposition technique doit porter la mention « ORIGINAL » ou « COPIE », selon le cas. La proposition technique est adressée conformément aux dispositions du paragraphe 8.6 ci-dessus. Toutes les copies nécessaires de la Proposition technique doivent être faites à partir de l'original. En cas de différence entre l'exemplaire original et les copies de la Proposition technique, l'original fait foi.

8.2. Les Candidats doivent placer l'original et toutes les copies de la Proposition technique dans une enveloppe (avec mention de la raison sociale, de l'objet du marché et de l'adresse du candidat) portant clairement la mention « PROPOSITION TECHNIQUE », qu'ils ferment. De même, l'original et les copies de la Proposition financière, sont placés dans une enveloppe fermée portant clairement la mention « PROPOSITION FINANCIERE » suivie du nom de la mission, et de l'avertissement « NE PAS OUVRIR EN MEME TEMPS QUE LA PROPOSITION TECHNIQUE ». Les Candidats placent ensuite ces deux enveloppes dans une même enveloppe fermée extérieure portant l'adresse de soumission, le numéro de référence, ainsi que la mention « À OUVRIR UNIQUEMENT PAR LA COMMISSION DE DEPOUILLEMENT DE LA BCRG ». La Banque n'est pas responsable en cas de perte ou d'ouverture prématurée de l'enveloppe extérieure si celle-ci n'est pas cachetée ou ne porte pas les informations requises. Une proposition financière non présentée dans une enveloppe séparée portant les mentions stipulées ci-dessus peut être rejetée.

8.3. L'original de la proposition ne doit comporter aucun ajout entre les lignes ou surcharge, si ce n'est pour corriger les erreurs que le Candidat lui-même peut avoir commises, toute correction de ce type devant alors être paraphée par le (les) signataire(s) des propositions.

8.4. Un représentant habilité du Candidat doit parapher toutes les pages de l'original de la Proposition technique et de la Proposition financière. Son habilitation est confirmée par une procuration écrite jointe aux propositions ou par toute autre modalité établissant son habilitation. La Proposition technique et la Proposition financière signées doivent porter la mention « ORIGINAL ».

8.5. Le soumissionnaire doit fournir un avant-projet de contrat de prestation de service sur support papier et sur clé USB.

8.6. Les Propositions doivent être envoyées à l'adresse suivante :

**Banque Centrale de la République de Guinée,
6 Boulevard du Commerce C/Kaloum
BP 692 – Conakry
République de Guinée**

Tél: (+224) 664 67 77 77

Fax: (+224) 669 08 88 88

A L'ATTENTION DE :

« *MONSIEUR LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE CENTRALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE - BP : 692 CONAKRY - APPEL D'OFFRES N°...../BCRG/DE/2022 RELATIF A LA CERTIFICATION DES BILLETS DE BANQUE.*

Tél : (+224) 622 50 57 05 / 611 23 20 20

E-mail : secretariat.gouv@bcr-guinee.org

(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE PUBLIQUE DE DEPOUILLEMENT ».

Les propositions doivent parvenir au plus tard le **02 DEC. 2022** à 16 heure 00 GMT.

8.7. Toute proposition reçue par la Banque après le délai de soumission sera retournée sans avoir été ouverte.

8.8. A l'heure limite de remise des propositions, les propositions techniques seront ouvertes par la Commission d'ouverture et d'évaluation des offres de la Banque en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants. La Proposition financière reste cachetée et sera déposée en lieu sûr. Un procès-verbal d'ouverture des offres techniques est établi et envoyé aux candidats qui en font la demande.

9. Évaluation des Propositions techniques

9.1. La Commission d'ouverture et d'évaluation des offres évaluera les Propositions techniques sur la base de leur conformité aux Termes de référence, à l'aide des critères et sous-critères d'évaluation pondérés, comme indiqué dans le présent règlement de consultation. Chaque proposition conforme se verra attribuer une note technique (Nt). Une proposition sera rejetée à ce stade si elle ne satisfait pas à des aspects importants du cahier des charges, et particulièrement aux Termes de référence, ou n'atteint pas la note technique minimum spécifiée dans les présents TDR.

9.2. Seules les offres des soumissionnaires qui auront une note technique minimale de 70 points sur 100 seront retenues pour l'évaluation financière.

10. Confidentialité

Aucun renseignement concernant l'évaluation des Propositions et les recommandations d'attribution ne doit être communiqué aux Candidats ayant soumis une proposition ou à toute autre personne n'ayant pas qualité pour participer à la procédure de sélection, tant que l'attribution du marché n'a pas été publiée. Toute utilisation induite de la part d'un quelconque Candidat d'informations confidentielles liées au processus de sélection peut entraîner le rejet de sa Proposition, et peut le rendre passible de l'application des sanctions prévues par

les lois, et règlements en vigueur dans le pays de la commission de l'infraction ou celui de la victime.

11. Validité de la proposition

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pour un délai de trois (3) mois à compter de la date de dépôt des plis.

Les critères de l'évaluation technique sont les suivants :

| CRITERES D'EVALUATION | | MAX POINTS |
|------------------------------|--|-------------------|
| 1 | Expérience générale du soumissionnaire | 30 points |
| | <p>Le soumissionnaire doit avoir une expérience générale probante dans le domaine de la Certification de billets de banque :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 05 ans d'expérience : 10 pts • 05 ans à 7 ans d'expérience : 15 pts • 08 ans à 10 ans d'expérience : 20 pts • 10 ans et plus : 30 pts | |
| 2 | Expérience spécifique du soumissionnaire | 40 points |
| | <p>Exécution satisfaisante de prestations de certification de billets de banque centrale :</p> <p>Exécution satisfaisante de deux (2) à trois (3) prestations : 10 pts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exécution satisfaisante de quatre (4) à cinq (5) prestations : 15 pts • Exécution satisfaisante de plus de cinq (5) prestations : 40 pts | |
| 3 | Organisation de l'équipe | 10 points |
| | Calendrier détaillé et disponibilité de l'équipe proposée : 10 pts | |
| 4 | Composition de l'équipe | 20 points |
| | <p>Le soumissionnaire devra présenter une équipe expérimentée d'au moins 4 techniciens disposant chacun d'une expérience professionnelle dans le domaine de la certification de billets de banque justifiée par les attestations de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moins de 2 ans d'expérience : 0 pts • 02 ans à 4 ans expériences : 12 pts (3 pts pour chacun) • 05 ans d'expériences à plus : 20 pts (5 pts pour chacun) | |
| SCORE TOTAL | | 100 |

LES ANNEXES

Annexe 1 : spécifications techniques du billet de GNF 500
Papier sous conditions de 65% ± 2% rH et 23 ± 1 °C

| Niveau | Papier | Impression |
|--|--|--|
| 1 ^{er} niveau (grand public et niveau d'experts) | <ul style="list-style-type: none"> • Papier (voir 5.1) • Dimension : 128 X 64 mm (±1.5mm) • Papier fiduciaire 100% coton • Fibres invisibles fluorescentes tricolores (rouge, bleu, vert) • Filigrane multitonale portrait • Filigrane électrotype (500) • Fil de sécurité <ul style="list-style-type: none"> ✓ intégral, ✓ largeur 0,75 mm MRTBM • Plis doubles : 5.000 min (en moyenne) • Grammage :95 gsm±5% • Cornerstone • platinum® <ul style="list-style-type: none"> ✓ Grammage : 2gsm | <ul style="list-style-type: none"> • Impression en taille douce sur le recto (90 μ) • Impression en taille douce sur le verso • Qualité taille douce FIT® • Division des couleurs taille douce • PEAK® Classic • Repérage à l'éclair • FIT® micro : Micro impression en taille douce • Micro impression en offset • Guilloches multicolore en offset • Eléments anti scan et anticopie en offset • Bloc phosphorescent visible sous lumière UV • Numérotation symétrique horizontale et asymétrique verticale, dont une avec magnétisme et une avec fluorescence • Signe pour malvoyant en taille douce à 90μ Min sur le recto. • Impression offset avec coloris irisé et avec fluorescence • Bloc phosphorescent visible sous lumière UV • Vernissage final SICPAPROTECT DEW™ <ul style="list-style-type: none"> ✓ Grammage : 2gsmMin |
| 2 ^{ème} niveau (Banques Commerciale et le commerce) | <ul style="list-style-type: none"> • Papier fiduciaire sans blanchisseurs optiques • Fil de sécurité lisible à la machine | <ul style="list-style-type: none"> • Numérotation magnétique lisible à la machine ; • Propriétés infrarouges (IR-Split sur recto) encres taille douce lisible à la machine ; • Bloc phosphorescent lisible à la machine |
| 3 ^{ème} niveau : Banque Centrale | | |

Annexe 2 : spécifications techniques du billet deGNF 1.000

Papier sous conditions de 65% ± 2% rH et 23 ± 1 °C

| Niveau | Papier | Impression |
|--|--|--|
| <p>1^{er} niveau (grand public et niveau d'experts)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Papier (voir 5.1) • Dimension : 132 X 64 mm (±1.5mm) • Papier fiduciaire 100% coton • Fibres invisibles fluorescentes tricolores (rouge, bleu, vert) • Filigrane multitonal portrait • Filigrane électrotype (1000) • Plis doubles : 5000 min (en moyenne) • Fil de sécurité à fenêtres <ul style="list-style-type: none"> ✓ Métallisé à texte, ✓ Cleartext, ✓ Magnétique, ✓ fluorescentrainbow, ✓ largeur 3mm. • Grammage : 95 gsm • Cornerstone • Platinum® <ul style="list-style-type: none"> ✓ Grammage : 2gsm | <ul style="list-style-type: none"> • Impression en taille-douce sur le recto (90µ) • Impression en taille-douce sur le verso • Qualité taille-douce à 90µ Min • Division des couleurs taille-douce • Arc-en-ciel®by Oberthur Fiduciaire (effet optique de mélange progressif de couleurs) • Repérage à l'épair • Micro impression en taille-douce (90µ) • Micro impression en offset • Guilloches multicolores en offset • Eléments anti scan et anticopie en offset • Image latente de type PEAK®classic • Impression offset avec coloris irisés et avec fluorescence • Signe pour malvoyant en taille douce à 90µ Min sur le recto. • Bloc phosphorescent visible sous lumière UV • Numérotation symétrique horizontale et asymétrique verticale, dont une avec magnétisme et une avec fluorescence • Vernissage final SICPAPROTECT DEW™ <ul style="list-style-type: none"> ✓ Grammage : 2gsmMin |
| <p>2^{ème} niveau (Banques Com. / commerce)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Papier fiduciaire sans blanchisseurs optiques • Fil de sécurité lisible machine | <ul style="list-style-type: none"> • Numérotation magnétique lisible à la machine • Propriétés infrarouges (IR-Split sur recto) encres taille-douce lisibles machine • Bloc phosphorescent lisible machine |
| <p>3^{ème} niveau : Banque Centrale</p> | | |